



DSAC

## FICHE D'IDENTIFICATION ULM DE CLASSE 1

(à joindre à la carte d'identification)

a	b	c		d		e					f	Rév n°
<b>B</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>S</b>	<b>F</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>E</b>	-

- a) Construction en série : B - autres cas : A  
 b) Monoplace : 1 - Biplace : 2  
 c) Paramoteur : 01 - Pendulaire : 02 - Multiaxe : 03 - Autogire : 04 - Aérostat : 05 - ULM à motorisation auxiliaire : 1A - 2A - 3A - Hélicoptère : 06  
 d) Code de l'autorité aéronautique  
 e) Numéro d'ordre  
 f) Utilisation : Loisir : L - Activité particulière : T - Loisir et activité particulière : E

Appellation ou type d'ULM	GIN VANTAGE 2 21
Constructeur	GIN GLIDERS INC.
Adresse	2318-32, Baegok-daero, Mohyeon-myeon, Cheoin-Gu, Yongin-city, Gyeonggi-Do 449-851 KOREA

### DESCRIPTION DE L'ULM

Activités particulières prévues	n/a			
Options prévues	n/a			
Masse minimale	Masse maximale	Voilure		
		Fabricant	Modèle/Référence	
72 kg	95 kg	Gin Gliders	Vantage 2 21	
Référence manuel d'utilisation	Référence manuel d'entretien		Surface à plat	Résistance minimale d'ancrage
Vantage2_Manual_FR-10	Vantage2_Manual_FR-10		21 m <sup>2</sup>	578 daN
Limitations du constructeur de la voile vis-à-vis des GMP	Puissance max 27kW			

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Document établi le : 19 Mai 2017

Benoît PINON  
DSAC/NO



Chef du pôle navigabilité

A remplir par le constructeur d'ULM en série ou par son représentant pour toute copie conforme remise à l'acheteur.

Je soussigné....., certifie que l'ULM, numéro de série :..... est conforme au dossier technique ayant fait l'objet de la présente fiche d'identification.

à ..... le : .....  
signature et cachet de l'entreprise